



## CDN 2023, Workshop 1 : Stratégie et planification des dangers naturels

Dans le cadre de la révision de la loi sur l'aménagement des cours d'eau, la révision des aides à l'exécution dans le domaine des dangers naturels est conçue de manière modulaire. Deux publications sont consacrées aux thèmes généraux de la gestion intégrée des risques et aux planifications globales cantonales. Les points clés de ces publications sont présentés et discutés dans le workshop 1.

**Les deux publications devraient être envoyées aux cantons pour consultation après les vacances d'été 2023.**

### Gestion intégrée des risques (GIR)

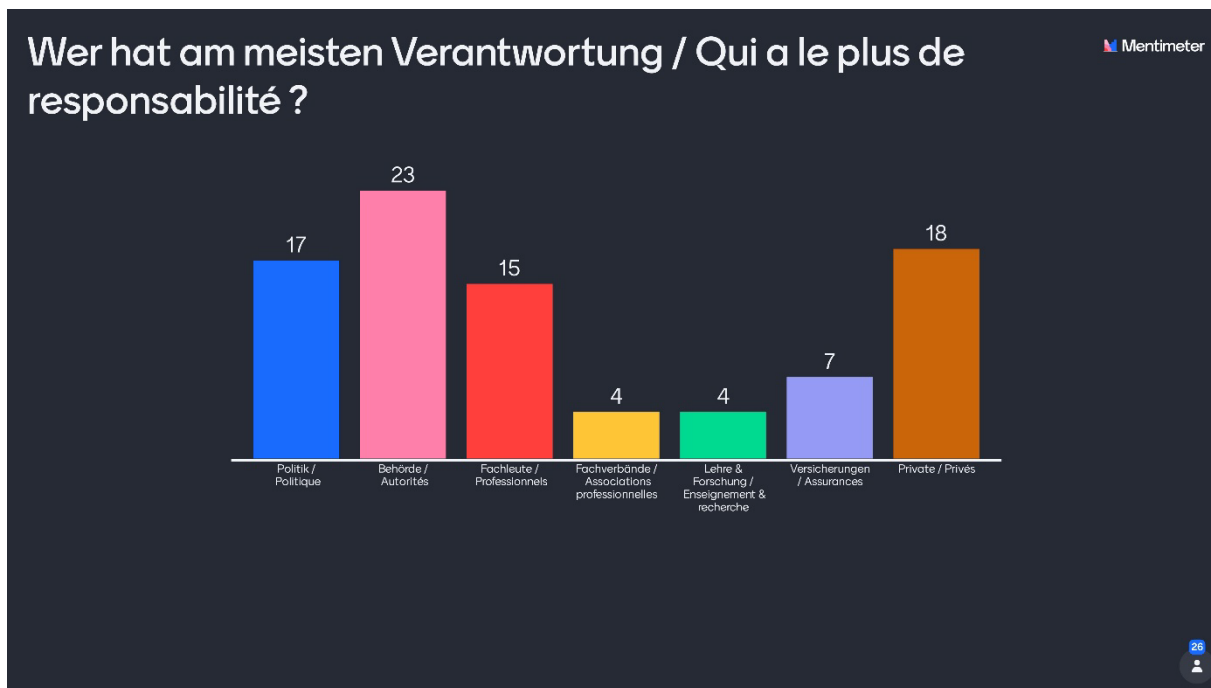
Gian Reto Bezzola présente aux participants de l'atelier la délimitation, l'objectif et le contenu de la publication Gestion intégrée des risques. Pour l'instant, le document est encore à l'état de projet.

Après que le terme GIR a été défini par Gian Reto Bezzola, les participants à l'atelier peuvent nommer quels sont, selon eux, les trois éléments les plus importants de la GIR par un vote sur smartphone. Les termes cités anticipent les points forts du contenu du document présentés ci-dessous. Les participants considèrent notamment que les différentes activités de la gestion des risques (saisir, évaluer et gérer les risques), le dialogue sur les risques et l'implication de toutes les personnes concernées sont importants.



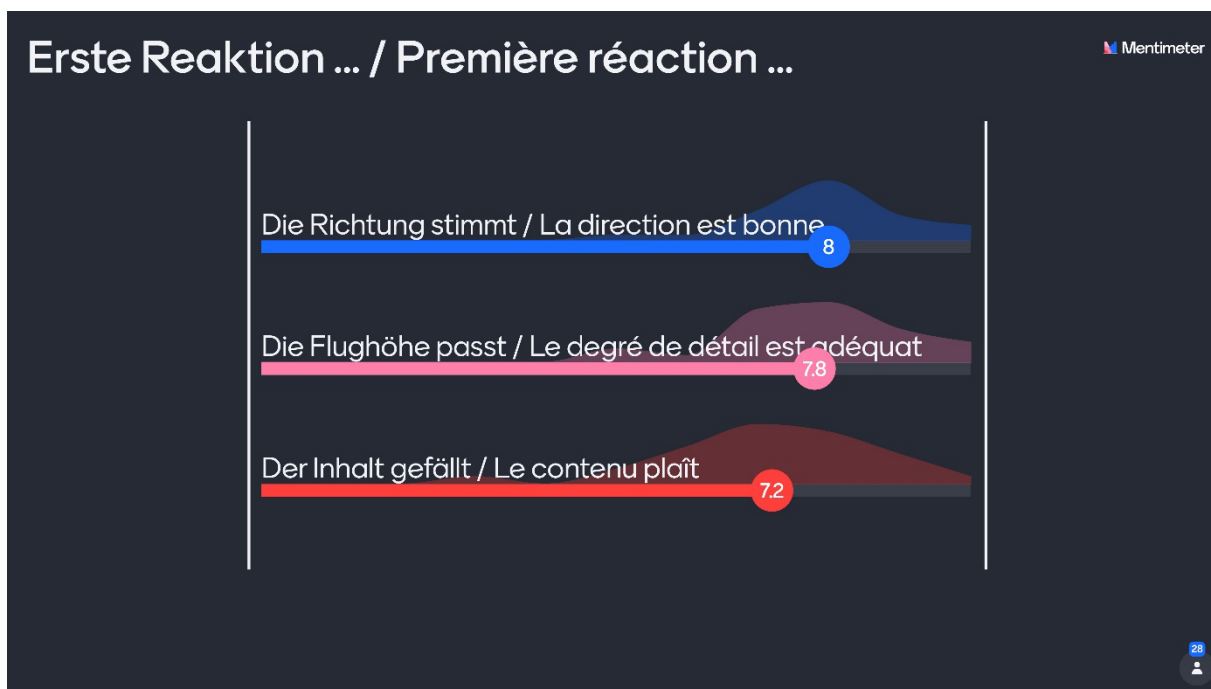
Ce dernier point se reflète également dans l'enquête suivante : plusieurs réponses étaient possibles à la question sur les acteurs qui portent la plus grande responsabilité. Les participants à l'atelier

considèrent ici que la responsabilité principale revient aux autorités (23 mentions), suivies par les privés (18), la politique (17) et les professionnels (15).



Ainsi, les différents niveaux de l'état, les différentes espaces géographiques et les différents niveaux de gestion auxquels la gestion intégrée des risques a lieu sont également abordés dans la documentation.

Dans l'ensemble, la publication sur la GIR est donc sur la bonne voie aux yeux des participants à l'atelier, comme le montre l'enquête finale : Ils ont attribué 8 points sur 10 pour la direction de la publication, 7,8 points sur 10 pour le niveau de détail et 7,2 points sur 10 pour le fait que le contenu plaise ou non.



L'influence croissante du facteur climatique dans les dangers naturels doit être incluse et prise en compte dans la gestion intégrée des risques. Tous les effets et conséquences ne sont pas encore prévisibles avec précision et le sujet peut nécessiter des adaptations dans les publications. Une adaptation aux nouvelles connaissances est désormais possible grâce au concept modulaire composé d'aides à l'exécution thématiques et de documents de connaissances, de sorte que seul le document thématique correspondant doit être révisé.

### Planification cantonale globale des dangers naturels

Antoine Magnollay explique à l'aide d'une présentation l'histoire, les objectifs et les principaux éléments de la planification globale cantonale des dangers naturels. Sur la base des résultats des planifications globales cantonales, l'OFEV est chargé d'élaborer une planification globale des dangers naturels pour la Confédération.

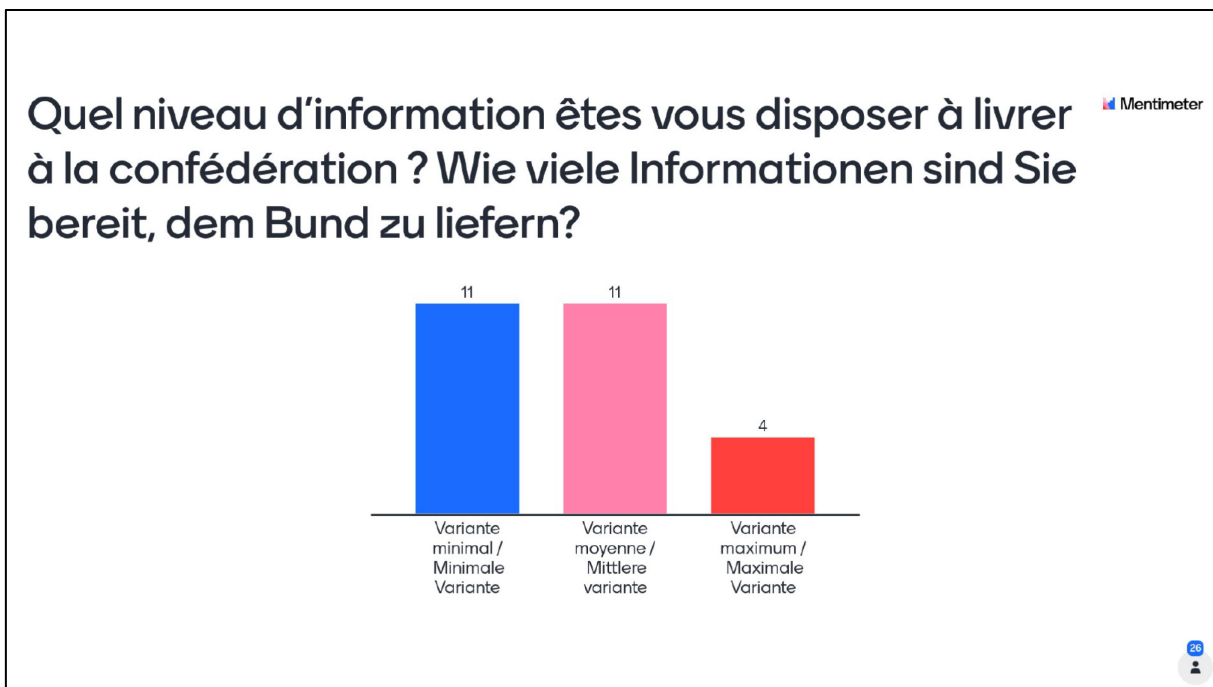
Pour les cantons, la planification globale des dangers naturels sert à promouvoir la gestion intégrée des risques, à déterminer les mesures à prendre, à gérer les risques à long terme, à utiliser les ressources de manière efficace, à coordonner les acteurs et à garantir les finances nécessaires à long terme.

### Discussion

#### Attentes des cantons :

Les attentes définies lors des manifestations précédentes n'ont pas été complétées lors de l'atelier. L'accent a été mis sur la nécessité de conserver une marge de manœuvre afin de pouvoir réagir aux événements ou aux opportunités.

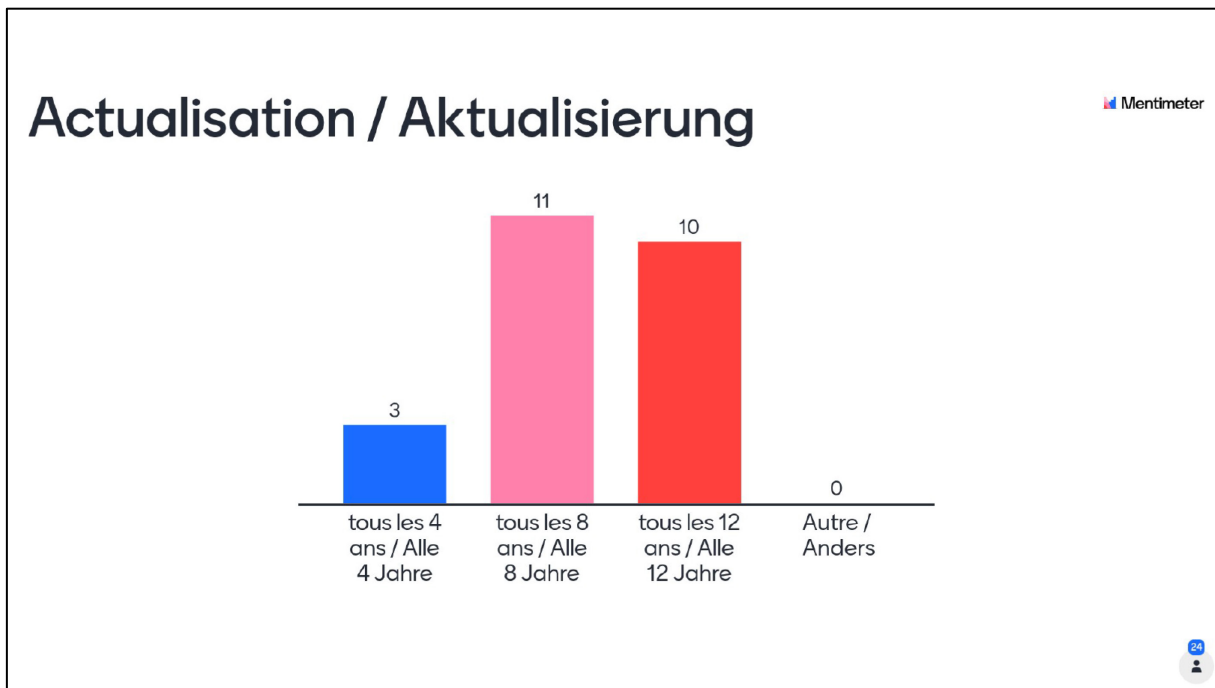
#### Résultats pour la Confédération :



Lors de l'atelier, trois variantes ont été présentées pour les données à remettre à la Confédération (voir présentation diapositives 18-20). Les participants se sont prononcés de manière équilibrée pour les variantes minimale et moyenne, avec 11 votes chacun.

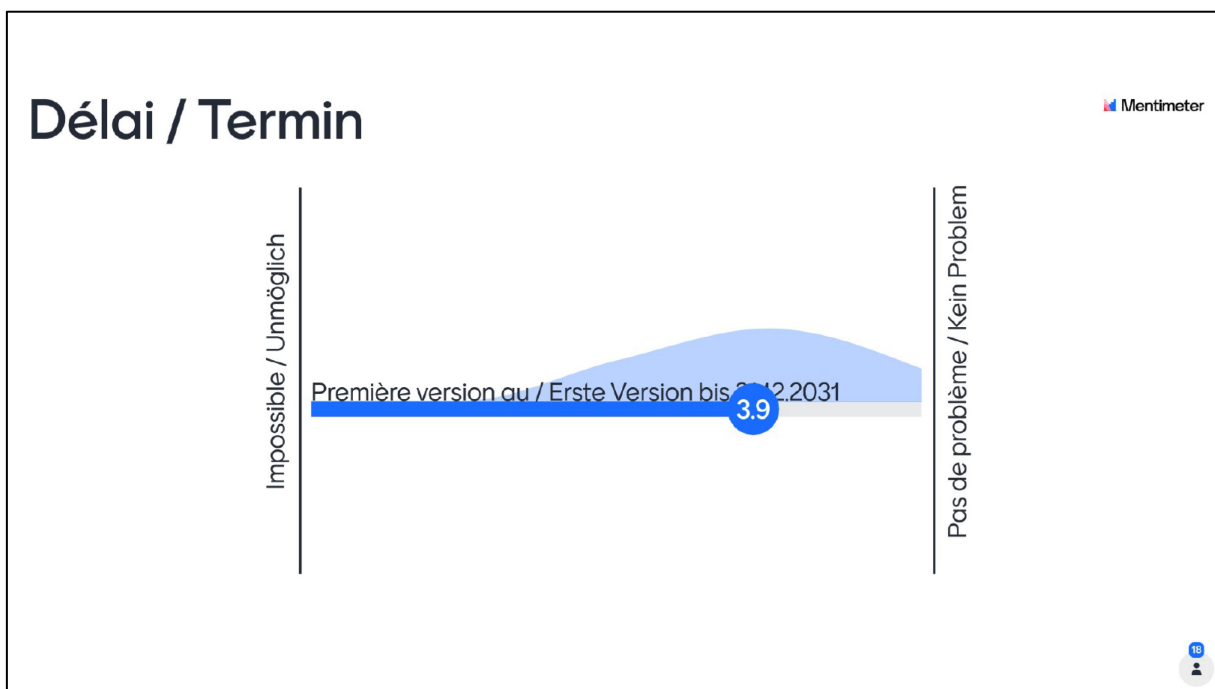
Lors de l'atelier, il a été souligné que les coûts des années précédentes sont remis à la Confédération avec les rapports annuels de la convention-programme. Les données ne doivent pas être demandées plusieurs fois.

Actualisation :



Les discussions montrent qu'il faut préciser ce qui est entendu par actualisation (par exemple complète ou seulement le plan d'action). Par ailleurs, que la planification globale peut être mise à jour par le canton plus régulièrement que la fréquence où elle est transmise à la confédération.

Délais :



Aucune remarque n'a été faite sur le délai pour la première version de la planification globale cantonale au 31.12.2031.